

10.04.2026 - 09:00 Uhr

Plainte contre "La Liberté" rejetée

Berne (ots) -

Partis: X. c. "La Liberté"

Theme: Courrier des lecteurs

Plainte rejetée

Résumé

Un lecteur s'est plaint auprès du Conseil suisse de la presse parce que la lettre qu'il avait envoyée au courrier des lecteurs de la Liberté avait été publiée sous une forme modifiée. Le plaignant reproche au journal d'avoir "édulcoré" le contenu et la forme de sa lettre. L'adresse directe au Conseil d'État que son courrier contenait - motivée par le fait qu'un membre de l'exécutif avait pris le volant en état d'ébriété - a été transformée en une version indirecte, moins percutante, néanmoins signée de son nom.

Le journal a répondu qu'il ne publiait en principe aucune lettre ouverte adressée à des personnes. Le texte n'a donc pas pu être publié dans sa forme originale. Après consultation téléphonique, le texte a toutefois pu être publié avec de légères modifications et un passage au style indirect.

Le Conseil de la presse constate qu'il n'est pas en mesure de clarifier ce qui a été convenu par téléphone entre l'auteur et la rédaction, car les descriptions divergent. Il est donc déterminant de savoir si la modification a faussé le sens du message. Sur ce point, le Conseil de la presse arrive à la conclusion que l'essentiel du message - i.e. la critique acerbe du comportement du conseiller d'État et la demande de démission - sont conservés dans la version révisée. Les modifications sont ainsi jugées admissibles au regard des règles journalistiques de la rédaction. La plainte est rejetée.

[Prise de position 9/2026](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100939459> abgerufen werden.